

## Sommaire

1.	Rapport annuel Projet Justitia 4.0	5
1.1	Projet Justitia 4.0	$\epsilon$
1.2	Organisation de projet	6
1.3	Gestion et pilotage du projet	7
1.4	Budget et comptes 2021	8
1.5	Développement et exploitation de la plateforme	8
1.6	Application dossier judiciaire (ADJ)	9
1.7	Gestion du changement	10
1.8	Communication	11
1.9	Législation / droit / autres activités d'ordre juridique	12
2.	Coordination et échange avec divers partenaires	13
2.1	Coordination avec HIJP	14
2.2	Échange d'informations avec des projets et des organisations	14

## Chère lectrice, cher lecteur,

2021 fut une année très importante pour le projet Justitia 4.0. Une étape importante a pu être franchie sur la voie de la transformation numérique de la justice suisse avec l'appel d'offres pour une version de base adaptable de la plateforme « Justitia.Swiss », servant à la communication électronique dans le domaine judiciaire et à la consultation du dossier en ligne. En effet, cette étape marque le passage de la phase de conception, qui a duré environ deux ans, à la phase de réalisation. Maintenant, c'est du concret! Dans le cadre d'une procédure sélective en deux étapes, des partenaires sont recherchés pour le développement de la plateforme et pour son exploitation technique. À la fin de l'année de référence, la première phase de la procédure d'acquisition a pu être achevée. Cette procédure permet des modifications ultérieures en fonction des exigences du législateur et du progrès technique.

Le projet Justitia 4.0 est suivi par un public critique. Nous évoluons dans un environnement politique dont il faut toujours tenir compte. Ainsi, l'association « La Société Numérique » et une société informatique ont déposé un recours contre l'appel d'offres de la plateforme auprès du Tribunal administratif fédéral. Celui-ci a toutefois décidé, début 2022, de ne pas entrer en matière sur le recours faute de qualité pour recourir. Le rejet de la loi sur l'e-ID lors du référendum de mars 2021 a également eu un impact sur le projet. En effet, le projet Justitia 4.0 pose la question de savoir qui exploitera la plateforme. L'État ou une entreprise privée ? Le Parlement aura le dernier mot à ce sujet, raison pour laquelle l'appel d'offres recherche un opérateur technique, en particulier pour les trois premières années, pendant lesquelles la plateforme sera encore en phase de test et de pilotage.

La transition numérique, qui facilitera l'accès à la justice, va au-delà de la communication électronique dans le domaine judiciaire et de la consultation électronique des dossiers. En effet, selon l'avant-projet de loi sur la plateforme (LPCJ), le dossier de référence devra désormais être tenu sous forme numérique. Cela signifie que chaque autorité judiciaire a besoin d'une application pour travailler de manière efficace et conviviale avec ce dossier électronique. Les documents doivent pouvoir être versés aux dossiers, des tâches doivent être attribuées et il faut un outil pour la gestion et l'accès aux pièces enregistrées. Le sous-projet Application dossier judiciaire (ADJ) se concentre sur cette problématique. En 2021, il a étudié différentes solutions existantes, recueilli les intentions des autorités judiciaires et lancé une étude de faisabilité sur le poste de travail électronique judiciaire autrichien. En 2022, les autorités judiciaires se verront proposer différentes offres pour une telle application, parmi lesquelles elles pourront choisir si elles sont intéressées.

Depuis le début, le projet Justitia 4.0 est géré comme un projet de gestion du changement : ce qui est central, ce sont les personnes, les futurs utilisatrices et utilisateurs. Un changement d'état d'esprit et de culture est une condition préalable pour qu'ils puissent faire face à un environnement de travail en mutation. Sont-ils prêts à le faire ? Le projet prend le pouls avec le baromètre du changement réalisé pour la première fois en 2021. En collaboration avec les responsables des autorités judiciaires, l'équipe de projet souhaite mettre l'accent sur les avantages du projet et surmonter ensemble les éventuels obstacles.

L'un des temps forts de l'année sous revue a été la journée d'information nationale Justitia 4.0 en novembre. Pour la deuxième fois après le kick-off de février 2019, nous avons invité nos mandants du pouvoir judiciaire et exécutif, les dirigeants des autorités judiciaires, les membres des groupes d'experts et d'autres personnes intéressées à une séance d'information. La pandémie n'a permis d'organiser qu'un événement hybride avec une centaine de personnes sur place à Berne. 600 autres personnes ont suivi l'événement en ligne. La manifestation s'est distinguée par un mélange réussi d'informations sur l'état d'avancement du projet, par un aperçu de la méthode de travail numérique d'un juge allemand et par des projets de numérisation en cours dans certaines autorités judiciaires cantonales. Elles doivent en effet se préparer à connecter leurs systèmes informatiques à la plateforme « Justitia.Swiss » et à permettre à leurs collaboratrices et collaborateurs de traiter les dossiers de manière numérique.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la complexité et la charge de travail augmentent également, raison pour laquelle l'équipe de projet a été élargie à des spécialistes du domaine technique, de la gestion du changement et du soutien au projet. Mais il a également fallu prendre congé notamment de Roger Schneeberger, secrétaire général de la CCDJP, qui a coprésidé le comité de pilotage depuis le début du projet. Nous remercions Roger Schneeberger pour son engagement sans faille, son soutien au projet et lui souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie. Un grand merci également aux membres du comité de projet et du comité de pilotage pour le suivi du projet, les discussions intéressantes et les nombreux apports. Nous remercions également l'équipe de projet et les membres des groupes d'experts pour leur grand engagement et leur travail très apprécié pour le projet.

Jacques Bühler, chef de projet général

Vital Meyer, chef de projet général adjoint



## 1.1 Projet Justitia 4.0

Sur mandat des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice ainsi que de la Conférence de la justice, le projet « Justitia 4.0 » a pour but la transition numérique du système judiciaire suisse. Les avocats participent également à ce projet, qui a pour objectif de remplacer le dossier physique actuel par le dossier électronique. À l'avenir, la communication électronique dans le domaine judiciaire entre les différentes parties à la procédure ainsi que la consultation du dossier seront effectuées, pour toutes les étapes des procédures civiles, pénales et administratives, sous forme électronique par le biais de la plateforme judiciaire centrale « Justitia.Swiss ».

Plus de 15 000 collaboratrices et collaborateurs des autorités judiciaires et 12 000 avocates et avocats ainsi que leur personnel sont concernés par le projet. Plus de 15 000 collaboratrices et collaborateurs des tribunaux et des ministères publics à tous les niveaux fédéraux sont concernés, ainsi qu'environ 12 000 avocates et avocats et leur personnel. Les autorités d'exécution des peines et des mesures communiqueront elles aussi par le biais de la plateforme « Justitia.Swiss ».

Parallèlement au projet, une base légale est élaborée pour introduire une obligation de communication électronique et de tenue électronique des dossiers. La procédure législative est menée par l'Office fédéral de la justice (OFJ).

Pour les autorités judiciaires, une application dossier judiciaire électronique sera également développée ou acquise, dont les fonctionnalités permettront de gérer, de traiter et de transmettre un dossier électronique de manière efficace et conviviale.

### 1.2 Organisation de projet

Un personnel bien qualifié et très motivé est l'un des facteurs de réussite les plus importants pour un projet tel que Justitia 4.0.

Quatre nouveaux postes au sein du projet.

Nous avons réussi à pourvoir quatre postes en 2021 avec de nouveaux collègues très qualifiés. Désormais, le « Project Office » et l'équipe de gestion du changement sont renforcés. Les rôles stratégiques de « Chief Information Security Officer (CISO) » et de « Business Analyst » sont occupés par des collaborateurs internes.

L'équipe de projet est donc bien positionnée pour entamer la phase de réalisation des sous-projets Plateforme et Gestion du changement ainsi que pour continuer à faire avancer les autres travaux.

Fin 2021, l'équipe comptait douze personnes au total :

Équipe du projet

- Franz Achermann, architecte informatique
- Rahel Aebischer, experte en transformation (depuis le 1er mai)
- Jérôme Barraud, chef de projet métier, juriste
- ¬ Nadine Buchs, project manager officer (PMO) (depuis le 1er septembre)
- Jacques Bühler, chef de projet général
- Marius Erni, chef de projet informatique
- ¬ Monika Gysin, responsable communication et relations publiques
- ¬ André Mäder, chief information security officer (CISO) (depuis le 1er octobre)
- Fabienne Meyer, business analyst (depuis le 1er juin)
- Vital Meyer, chef de projet général adjoint
- Jens Piesbergen, tâches spéciales
- Balawijitha Waeber, cheffe de projet gestion du changement

Outre l'équipe de projet, les neuf groupes d'experts ont continué à fournir un travail précieux en apportant leur expertise, en élaborant des documents et en les examinant. Les groupes d'experts existants ont été complétés par un autre groupe au cours de l'année, l'ancien groupe d'experts « Transformation et communication » s'étant scindé en deux groupes individuels. Les responsables des groupes d'experts ont participé aux réunions d'équipe bihebdomadaires pour se tenir informés. Des réunions de coordination d'une demi-journée ont également été organisées à trois reprises en 2021, avec la participation de représentants des utilisateurs et de la protection des données.

#### Gestion des risques et de la qualité

Recommandations mises en oeuvre

Le projet est accompagné depuis ses débuts par un responsable gestion de la qualité et des risques (QRM), qui évalue le projet de manière critique. En 2021, il a émis des recommandations dans deux rapports à l'attention de la direction générale du projet et des organes directeurs. Pour l'essentiel, des progrès réjouissants ont été constatés dans les sous-projets Plateforme, Gestion du changement et Législation ainsi que dans la gestion du projet. Des progrès supplémentaires restent nécessaires dans le sous-projet Application dossier judiciaire (ADJ). Il a été recommandé d'affiner la portée du projet de l'ADJ au moyen de principes directeurs et d'adapter la planification trop optimiste. Ces deux recommandations serons mises en œuvre. Les principes directeurs de l'ADJ seront examinés par le comité de projet en janvier 2022 et par le comité de pilotage en février 2022. En 2021, CSP AG Competence Solutions Projects a nommé une nouvelle responsable QRM en charge du projet.

### 1.3 Gestion et pilotage du projet

Comité de pilotage

Conformément à sa gouvernance, le projet Justitia 4.0 est piloté, trois réunions au niveau stratégique, par le comité de pilotage et, au niveau opérationnel, par le comité de projet.

Le comité de pilotage s'est réuni trois fois au cours de l'année, au cours desquelles il a pris les décisions suivantes : le 10 février, il a approuvé le budget 2022, le plan directeur légèrement adapté et le concept de transformation. Le 9 juin, il a approuvé les comptes et le rapport d'audit ainsi qu'une évaluation actualisée des risques du projet par le responsable externe de la qualité et de la gestion des risques. Le 20 septembre, il a été décidé de poursuivre l'appel d'offres dans le contexte de la procédure de recours et d'adresser des messages clés aux décideurs politiques ainsi que d'approuver une étude sur la procédure à suivre pour passer à un opérateur public de la plateforme.

Comité de projet

Le comité de projet s'est réuni cinq fois au cours de l'année et a également pris une décision par voie de circulation. Les principales décisions prises ont été les suivantes : attribution du marché à APP Conseil en organisation SA pour le soutien des procédures de marchés publics, l'approbation des exigences sommaires et des fonctionnalités de base de la plateforme, l'adaptation de la réglementation des signatures dans le concept de marchés publics déjà adopté en 2020, attribution de l'appel d'offres à DACHCOM.CH AG pour le soutien de la communication, la prise de connaissance des résultats et des enseignements tirés des « bacs à sable » (pilotes réalisés pendant la phase de conception), le passage des sous-projets Plateforme et Gestion du changement à la phase de réalisation, la réalisation d'une enquête sur le futur poste de travail électronique auprès de toutes les autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics) en coordination avec le programme HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), l'approbation à l'attention du comité de pilotage du budget 2023 et du plan directeur adapté. Le comité de projet a également traité des principes directeurs relatifs à l'Application dossier judiciaire (ADJ) lors de trois réunions et les a adoptés lors de la première réunion en 2022 à l'attention du comité de pilotage.

Direction du projet

La direction du projet a géré le projet selon le rythme de réunion suivant : des réunions d'état-major ont eu lieu toutes les deux semaines avec les sous-projets Plateforme, Application dossier judiciaire et Gestion du changement ainsi qu'avec les unités d'état-major Communication et Droit. Toutes les deux semaines, des réunions de l'ensemble de l'équipe de projet ont été organisées afin d'harmoniser les niveaux d'information, mais aussi d'approfondir certains sujets et d'en discuter. Une adaptation de l'organisation de la direction générale du projet a été mise en place à la fin de la période sous revue.

Contrôle fédéral des finances

Au cours de l'année, le Contrôle fédéral des finances a reçu de nombreux documents clés en vue d'un audit du projet.

Loi fédérale sur la transparence

De même, le projet Justitia 4.0 a adressé en 2021 les documents exigés par l'association « La Société Numérique » via l'Office fédéral de la justice conformément à la loi fédérale sur la transparence, notamment les procès-verbaux des organes directeurs et les rapports QRM.

## 1.4 Budget et comptes 2021

Le projet Justitia 4.0 est financé à parts égales par les pouvoirs exécutifs CCDJP et les tribunaux, le Tribunal fédéral couvrant 50% de la part des tribunaux.

Dépenses de 2,52 millions

Justitia 4.0 possédait pour l'année 2021 un budget total de projet de CHF 4,9 millions (année précédente : CHF 1,85 million) et n'a pas utilisé les charges correspondant à un montant de CHF 2,38 millions. Les dépenses se sont donc élevées à CHF 2,52 millions (année précédente : 1,85 million).

Le budget 2021 n'a notamment pas été épuisé, car les travaux de réalisation de la plateforme « Justitia. Swiss » n'ont pas encore pu être lancés comme prévu initialement. Le retard est dû à des clarifications supplémentaires concernant l'opérateur technique de la plateforme suite au rejet de la loi sur l'e-ID lors de la votation populaire de mars 2021 et à la procédure de recours au début de l'appel d'offres pour la plateforme. D'autres dépenses moindres ont résulté du report de « Pilotes ADJ » prévus et de l'annulation d'événements prévus en raison du coronavirus. Le budget restant sera reporté sur l'année 2022.

Rapport de révision

Le rapport de révision (révision restreinte) a été rédigé par le contrôle des finances du Canton de Bâle-Ville. La révision atteste la comptabilité correcte et transparente du projet, qui respecte la gouvernance définie.

#### 1.5 Développement et exploitation de la plateforme

Début de l'appel d'offres

En 2021, une étape importante a été franchie avec le lancement de l'appel d'offres pour la plateforme « Justitia.Swiss ». Cette étape a été précédée de nombreux travaux pendant la phase de conception :

- Dans le cadre de différents groupes d'experts, les futurs utilisatrices et utilisateurs issus des autorités judiciaires et du barreau ont formulé leurs besoins pour la plateforme.
- Les pilotes de taille modeste, ou « bacs à sable », dans certains cantons, certains tribunaux ou certains ministères publics ont permis de tester la convivialité d'utilisation, la conformité aux lois, la faisabilité technique et les processus administratifs des futures applications.
- Les principes directeurs de la plateforme, le champ d'application (Scope), les variantes d'architecture et les exigences de la plateforme ont été formulés.
- ¬ Des systèmes suisses et étrangers qui permettent d'ores et déjà d'opérer une partie de la communication dans le domaine judiciaire ou la consultation du dossier ont été analysés.
- Les discussions autour de la loi loi sur l'e-ID et du rôle de l'État dans la fourniture d'infrastructures numériques ont été suivies de près. Celles-ci ont montré que les citoyens sont très soucieux que les données sensibles ne soient pas traitées et mises à disposition par des personnes privées, mais par l'État.

Les résultats de ces travaux ont été consolidés au début de l'année de référence dans les exigences générales pour la plateforme et ont été intégrés dans les documents pour l'appel d'offres.

# Exigences générales pour la plateforme

Fonctionnalités et prestations organisationnelles définies

Les exigences générales décrivent dans un catalogue les fonctionnalités que la plateforme doit offrir et les prestations organisationnelles que les fournisseurs doivent fournir. En plus de ceux qui découlent de l'avant-projet de la LPCJ, d'autres critères ont été ajoutés aux exigences sommaires, à savoir notamment :

- ¬ La plateforme doit uniquement soutenir la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique des dossiers, mais elle ne doit pas permettre le traitement des dossiers.
- Les utilisatrices et utilisateurs peuvent créer plusieurs profils personnalisés afin de séparer leurs différents rôles.
- ¬ La plateforme ne doit pas seulement permettre l'échange de documents PDF, elle doit également prendre en charge tous les types de données nécessaires.
- Les exigences d'un concept initial de sécurité de l'information et de protection des données (SIPD) ont été définies. Il s'agit notamment des principes de Privacy by Design et de Privacy by Default, qui exigent que seules les données nécessaires à la communication électronique dans le domaine judiciaire et à la consultation électronique du dossier puissent être traitées par la plateforme.
- Les services organisationnels à fournir incluent la surveillance permanente pour garantir la sécurité informatique et la formulation de mesures de défense contre la cybercriminalité.

### Appel d'offres

Appel d'offres publié sur simap.ch

L'appel d'offres pour une version de base adaptable de la plateforme « Justitia. Swiss » a été publié sur simap.ch le 21 juillet 2021. Une procédure sélective en deux temps a été appliquée. Au niveau du design de la plateforme, un point central consiste à s'assurer que la future corporation de droit public qui sera chargée de l'exploitation de la plateforme gardera la main sur son développement et son exploitation. Par conséquent, le développement et l'exploitation technique de la plateforme seront réalisés en deux lots distincts. En raison des débats autour de la loi sur l'e-ID, les organes directeurs ont décidé de ne lancer un appel d'offres pour l'exploitation technique que pendant la période nécessaire à l'adoption de la LPCJ par le Parlement. Il sera alors clair si le législateur souhaite un opérateur technique privé ou public.

Procédure d'acquisition

Pour la première phase de la procédure d'acquisition, des critères de sélection ont été formulés pour le partenaire de développement (lot 1) et le partenaire d'exploitation technique (lot 2). Sur les quelque 30 soumissions reçues, quatre soumissionnaires ont été préqualifiés par lot en fonction de leur capacité à répondre aux critères de sélection.

Recours contre l'appel d'offres

Peu après l'appel d'offres, l'association « La Société Numérique » et une société informatique ont déposé un recours contre l'appel d'offres auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) en demandant un effet suspensif. Le 31 août 2021, le TAF a refusé l'effet suspensif par une décision incidente. Dans son arrêt du 3 janvier 2022, le TAF a décidé de ne pas entrer en matière sur le recours. Le TAF estime que les deux plaignants n'ont pas démontré d'intérêt légitime à l'annulation ou à la modification de l'appel d'offres et qu'ils n'ont donc pas la qualité pour recourir. La deuxième phase de l'appel d'offres, avec la soumission des offres, sera donc lancée au cours du premier trimestre 2022.

### Étapes suivantes

Les adjudications pour le développement et l'exploitation de la plateforme sont attendues pour l'été 2022. Dans un premier temps, une version de base adaptable de la plateforme sera réalisée, elle pourra être modifiée sur la base des commentaires des utilisateurs issus des tests ou conformément aux décisions du Parlement concernant la loi fédérale sur la plateforme (LPCJ).

## 1.6 Application dossier judiciaire (ADJ)

Gestion des dossiers de manière sûre pour la révision, la gestion et l'attribution des tâches, possibilité d'éditer des documents PDF et des pièces du dossier Les dossiers relatifs aux procédures judiciaires seront désormais gérés sous forme numérique et le dossier électronique sera le dossier principal au sein des autorités judiciaires. Il faut donc disposer d'un système permettant de travailler de manière efficace et conviviale avec le dossier électronique. Celui-ci comprend la gestion des dossiers sécurisée et traçable, la gestion et l'attribution des tâches ou encore un outil permettant de travailler avec des documents PDF et des pièces du dossier. Les surlignages au stylo fluorescent, les post-it pour marquer les passages ou les notes manuscrites en marge appartiendront au passé. Cette solution technique, Application dossier judiciaire (ADJ), ne remplacera pas les applications métier existantes (Juris, Tribuna, développements individuels), qui contiennent des informations sur le contrôle des procédures ou des données sur les parties à la procédure, mais les complétera. Justitia 4.0 a pour mission de développer une ADJ et de la mettre à la disposition des autorités judiciaires.

Au cours de l'année sous revue, les activités suivantes ont été menées dans le cadre de ce sous-projet :

# Évaluation des besoins relatifs à l'ADJ

Retour sur l'enquête faite auprès des autorités judiciaires

Les autorités judiciaires sont libres d'utiliser l'ADJ qui sera développée par Justitia 4.0. Raison pour laquelle Justitia 4.0 a mené une enquête auprès des autorités judiciaires des cantons et de la Confédération durant l'été 2021. Cela a permis d'identifier leurs besoins et leurs intentions concernant la mise en œuvre de leur poste de travail électronique ou de l'ADJ. Les 56 autorités judiciaires contactées ont toutes répondu à l'enquête. La plupart des autorités judiciaires visent à fournir une solution technique à leurs employés dans cinq ans, c'est-à-dire lors de l'entrée en vigueur prévue de la LPCJ (2027) afin qu'ils puissent travailler numériquement à ce moment-là. La majorité, soit 32 de ces 56 autorités judiciaires (57%) qui disposent de 60% (4766) des postes de travail judiciaire, souhaite une ADJ complète fournie par Justitia 4.0 sans remplacement des applications métier actuelles. Cela permet d'exploiter les synergies et de réaliser des économies, car les différentes autorités judiciaires ne disposent généralement pas des ressources nécessaires pour une mise en œuvre autonome.

### Développement de principes directeurs pour l'ADJ

Conditions cadres claires

L'équipe de projet a développé des principes directeurs pour l'ADJ, qui servent de ligne directrice générale pour la portée du projet, les variantes architecturales et les exigences. Ils permettent de créer un cadre clair et de désamorcer les éventuelles craintes. Les principes directeurs ont été affinés et décrits de manière à pouvoir être adoptés par les comités de pilotage début 2022.

#### Analyse de solutions existantes

Quatre solutions existantes analysées

Au cours des deux dernières années, quatre solutions existantes ont été analysées. La solution « poste de travail judiciaire numérique autrichien » (anciennement elP-AT), qui appartient à l'État, a été évaluée positivement en 2019 dans le cadre d'une évaluation formelle, puis testée en 2020 avec des représentants de la justice suisse. Suite aux réactions positives, une étude de faisabilité a été lancée au cours de l'année. L'étude de faisabilité permettra d'évaluer si cette solution est adaptée à une utilisation à grande échelle en Suisse et, en particulier, comment elle pourrait être intégrée aux applications métier suisses existantes. Les possibilités d'helvétisation, notamment l'adaptation à notre multilinguisme, sont jugées. En outre, la facilité d'utilisation sera examinée de manière approfondie et une estimation solide des coûts sera établie pour une éventuelle reprise. Une partie de l'étude comprend également une analyse de la qualité du code source. L'étude est réalisée avec les partenaires suivants : le Canton de Berne (qui utilise l'application métier Tribuna dans les tribunaux), les tribunaux du Canton d'Argovie et du Tribunal administratif fédéral (qui utilisent tous deux l'application métier Juris) ainsi que le Canton de Genève (qui utilise une application métier développée en interne) avec le soutien du ministère autrichien de la Justice. Dans ce contexte, plusieurs démonstrations en direct de la solution ont eu lieu.

L'évaluation de l'eDossier-Tribunaux, la solution du Tribunal fédéral, a été achevée. VIS-Justice (cette solution est utilisée dans le Bade-Wurtemberg) et le portail eAkten des tribunaux de Bâle-Ville ont déjà été examinés auparavant. D'un point de vue aussi bien fonctionnel que technique, il existe des différences considérables entre les quatre solutions analysées.

### Étapes suivantes

Les travaux préparatoires réalisés permettront en 2022 de comparer les solutions, d'en éliminer certaines et d'approfondir celles qui restent de manière à pouvoir formuler une offre d'ADJ aux autorités judiciaires en connaissant les forces et les faiblesses ainsi que les aspects organisationnels. La variante choisie sera présentée aux autorités judiciaires par l'équipe de projet fin 2022 afin que les autorités judiciaires puissent passer une commande formelle auprès de Justitia 4.0 début 2023.

## 1.7 Gestion du changement

Accompagnement professionnel de toutes les personnes concernées

La digitalisation de la justice suisse s'accompagne de nombreux changements et défis pour les personnes concernées. Afin de leur garantir un accompagnement professionnel durant la phase de transition, le groupe d'experts Transformation a élaboré un concept complet en collaboration avec un bureau de conseil extern. Il a été approuvé par le comité de projet à la mi-décembre 2020 et par le comité de pilotage en février 2021. L'équipe en charge de la gestion du changement s'est ensuite lancée dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes mesures. Dans un premier temps, il s'agissait notamment d'affiner la compréhension du concept de gestion du changement, au sein de l'équipe, mais surtout auprès des responsables des autorités judiciaires. En effet, pour maîtriser avec succès la transformation numérique mise en œuvre par le projet Justitia 4.0, il faut un changement d'état d'esprit ainsi qu'un changement de culture chez les dirigeants et les collaboratrices et collaborateurs concernés. Cette thématique a également constitué un point fort de la deuxième journée nationale Justitia 4.0. En outre, un bulletin d'information contenant une vidéo a été créé à cet effet pour les responsables.

Pour le renforcement externe du sous-projet Gestion du changement, une entreprise spécialisée a été recherchée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert; selon le planning, l'adjudication aura lieu en janvier 2022. Ainsi, le projet Justitia 4.0 sera à l'avenir en mesure de proposer les thèmes de la gestion du changement et les soutiens correspondants aux autorités judiciaires de toute la Suisse. Le développement de ces services se fait en étroite collaboration avec les autres sous-projets et le groupe d'experts Transformation.

### Premier baromètre du changement

Rendre les progrès mesurables

Afin de mesurer l'ensemble du processus de changement et ses progrès, une enquête en ligne (baromètre du changement) est menée deux fois par an. Dans un premier temps, elle ne s'adresse qu'aux dirigeants des autorités judiciaires.

La première enquête a été pilotée avec le groupe d'experts Transformation et réalisée début septembre 2021. Au total, environ 150 responsables des tribunaux, des ministères publics, de l'application des lois et des directions de la justice y ont participé. Les résultats obtenus seront évalués définitivement au premier trimestre 2022 et les éventuelles mesures à prendre seront définies. La deuxième enquête aura lieu après les vacances d'été 2022.

#### **FAQ**

Un projet de l'ampleur et de la complexité de Justitia 4.0 soulève de nombreuses questions. Une FAQ (foire aux questions) publiée sur le site Internet répertorie les principales questions et réponses sur le projet en général et sur les sous-projets. Elle sera complétée en permanence. Le concept de création et de publication de la FAQ à travers tous les sujets concernés a été établi et est en cours de mise en œuvre.

### Étapes suivantes

En 2022, d'autres documents de base seront élaborés sur les thèmes du réseau d'ambassadeurs, de la communication interactive via les médias en ligne, du « Train the Trainer » et de l'échange d'expériences au sein du réseau des autorités judiciaires. Parallèlement, les besoins en matière de soutien à la gestion du changement sont évalués auprès des autorités judiciaires. Les prestations dans ce domaine seront à l'avenir proposées sous forme de services via le site Internet.

#### 1.8 Communication

La communication est un facteur décisif dans le projet Justitia 4.0. L'objectif principal est ici de créer et de maintenir la confiance dans le projet. Pour ce faire, il convient d'informer régulièrement, de manière transparente et claire, les groupes cibles concernés de la démarche et de l'avancement du projet et d'échanger avec eux. Différents canaux de communication sont utilisés à cet effet.

Le site Internet sert de hub central pour toutes les informations relatives au projet. Il a été mis à jour en permanence et partiellement révisé. Outre 15 messages d'actualité, une nouvelle page consacrée à la plateforme avec une vidéo sur les transactions de base de la plateforme et une autre sur la gestion du changement ont notamment été mises en ligne. Pour la première fois, un rapport annuel a été publié sur le site Internet, dans lequel sont résumés les travaux de l'année 2020. Deux bulletins d'information numériques ont été envoyés, l'un sur « Justitia.Swiss – la plateforme pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation électronique du dossier », le second sur « Transformation dans le projet Justitia 4.0 : accompagnement dans la gestion du changement ». Un nouveau canal a été ouvert sur LinkedIn, dans lequel des messages ont été régulièrement publiés. À la fin de l'année 2020, environ 500 personnes suivaient ce feed.

Malgré la pandémie et de longues semaines de travail à domicile, la direction du projet a pu présenter Justitia 4.0, sous forme numérique ou sur place, lors d'une trentaine d'événements différents organisés par les autoritis judiciaires ou par des organisations intéressées.

Afin d'apporter un soutien technique à l'équipe de communication et, en particulier, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de communication, une nouvelle agence de communication a été recherchée dans le cadre d'un appel d'offres OMC. L'adjudication a eu lieu en novembre 2021.

# Deuxième journée nationale Justitia 4.0

Environ 700 participantes et participants

Une deuxième journée nationale Justitia 4.0 a été organisée le 4 novembre 2021 pour les membres des groupes d'experts, les responsables des autorités judiciaires et d'autres personnes impliquées dans le projet ou concernées par celui-ci. Toute l'équipe du projet a participé à l'organisation de l'événement. Une centaine de personnes se sont réunies sur place à BERNEXPO et 600 autres ont suivi l'événement en Livestream. Après les discours d'ouverture de la conseillère d'État Jacqueline Fehr et du juge fédéral Nicolas von Werdt, l'équipe de projet a informé sur l'état d'avancement du projet, a précisé la compréhen-

Site Internet Médias sociaux Rapport annuel 2021

sion du changement d'état d'esprit ainsi que du changement de culture et a également attiré l'attention des autorités et des organisations concernées sur les prestations propres qu'elles doivent fournir pour que le projet soit un succès. L'exposé d'un juge allemand, qui a donné un aperçu de son travail quotidien dans le domaine du numérique, a été très apprécié. Plusieurs représentants des cantons ont également donné des informations sur leurs projets de numérisation. La quatrième réunion plénière de la section a eu lieu en ligne le même jour.

# 1.9 Législation / droit / autres activités d'ordre juridique

Réalisation d'un guide

Les activités de la section juridique se sont poursuivies en 2021 avec un total de quatre réunions hybrides. Le travail s'est concentré sur la réalisation d'un « guide » destiné aux législateurs cantonaux. Il énumère les modifications apportées aux lois cantonales de procédure administrative en vue de l'utilisation de la plateforme « Justitia. Swiss » dans les litiges administratifs cantonaux. Compte tenu de la diversité des lois cantonales, l'idée d'une loi type a rapidement été abandonnée au profit du « guide » susmentionné. Les travaux se sont appuyés sur l'avant-projet de loi fédérale sur la plateforme de communication électronique (LPCJ) et sur les modifications de la procédure administrative fédérale (PA) qui en découlent ainsi que sur divers projets législatifs cantonaux. Il s'agit notamment de la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) du Canton de Berne, qui est également en cours de préparation.

Représentants de toutes les régions linguistiques

Le groupe d'experts Droit est composé de juristes des cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, des Grisons, de Lucerne, du Tessin, de Zoug et de Zurich. Un représentant du canton du Valais rejoindra le groupe en 2022. Par conséquent, toutes les régions linguistiques seront représentées. La CCDJP est également directement impliquée par le biais de son secrétaire général adjoint, qui veille en outre à ce que les besoins spécifiques de l'exécution des peines et des mesures soient pris en compte. Pour la rédaction du guide, le groupe peut faire appel à un spécialiste du droit de la protection des données au niveau cantonal.

#### Convention relative à la corporation de droit public

Parallèlement aux activités du groupe d'experts, un premier projet de convention a été créé pour la future corporation de droit public, accord qui sera signé par les cantons et la Confédération. Le projet se base sur l'avant-projet LPCJ et pourra être adapté après l'adoption de la loi.

# Étapes suivantes

Le groupe d'experts Droit poursuivra ses travaux sur le guide en 2022 et les achèvera probablement à l'été 2022.



#### 2.1 Coordination avec HIJP

Accent mis sur la mise en œuvre de flux d'informations et de documents Le programme HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale) vise à instaurer des processus opérationnels sans interruption pour toutes les autorités pénales, tous les principaux partenaires concernés et d'autres parties concernées. Reposant sur les bases juridiques actuelles ou futures (CPP, LPCJ, etc.), l'accent est mis sur la mise en œuvre du flux d'informations et de documents entre les autorités impliquées et les participants à la procédure. Pour cela, il est nécessaire d'adapter les normes et les applications avec leurs interfaces ou les infrastructures informatiques. Par conséquent, les processus internes à l'administration vont également changer et des mesures organisationnelles seront nécessaires pour s'adapter à tous les changements liés au travail entièrement numérique. Toutes les activités nécessaires font partie d'un changement numérique (transformation numérique).

Des parties importantes des objectifs du programme HIJP sont réalisées par Justitia 4.0 (communication électronique dans le domaine judiciaire via la plateforme « Justitia.Swiss », bases du dossier électronique, compréhension de la transformation) et constituent ainsi la base de projets ultérieurs avec les autorités policières et d'application des peines ou pour les adaptations nécessaires des bases juridiques à tous les niveaux fédéraux (Confédération et cantons). Comme Justitia 4.0 n'est pas seulement importante pour la poursuite pénale, mais aussi pour d'autres domaines juridiques, elle constitue également une motivation pour l'adaptation des bases légales au niveau cantonal, tant pour les autorités pénales que pour les procédures administratives non contentieuses, par exemple dans l'exécution des peines et des mesures. HIJP a créé un groupe de travail indépendant à cet effet, qui se coordonne avec le groupe d'experts Droit.

Standards informatiques pour la chaîne pénale (SICAP)

Le projet « Traitement des dossiers » (à partir de 2022 : « Standards informatiques pour la chaîne pénale (SICAP) »), qui est mené par le programme HIJP, assure le développement durable et compétent de la norme eCH-0051 pour l'échange structuré de données entre les autorités de poursuite pénale et les autorités judiciaires. Il veille à l'assurance qualité de la norme et gère plusieurs nouveaux services judiciaires (par exemple la gestion des codes). Les standards qui seront élaborés dans le cadre du projet Justitia 4.0 pour l'échange de dossiers via la plateforme Justitia. Swiss seront compatibles avec les standards de la justice pénale.

# 2.2 Échange d'informations avec des projets et des organisations

L'un des objectifs de la démarche du projet Justitia 4.0 est de : prendre en compte des expériences similaires (au niveau national et international).

Échange d'expériences

Pour atteindre cet objectif, l'équipe de projet soigne les contacts et s'entretient systématiquement avec les autorités judiciaires et d'autres organisations concernées. Ces échanges portent notamment sur l'état et l'avancement des projets de numérisation pertinents, sur les expériences avec les fournisseurs, sur les synergies et les collaborations possibles et, de manière générale, sur l'échange de savoir-faire. À titre d'exemple, voici les principales organisations partenaires avec lesquelles de telles rencontres ont eu lieu.

# Projets de numérisation similaires

- « Transformation numérique et gouvernance des TIC » (DTI): le DTI a commencé ses activités début janvier 2021. Un premier échange entre les représentants du DTI et Justitia 4.0 a eu lieu sur les thèmes suivants: stratégies de cloud en Suisse, cybermenaces actuelles et contre-mesures, échange d'informations entre l'industrie et les autorités, normes eCH, prestations de marché de l'OFIT.
- Administration fédérale des douanes (AFD)/ programme de transformation DaziT: un autre échange a eu lieu entre des représentants du programme DaziT et Justitia 4.0. Certaines parties des autorités douanières seront à l'avenir des participants à la plateforme « Justitia.Swiss » en tant qu'organe des autorités pénales. Actuellement, un nouveau « système de rapport et de gestion des cas (RAFA) » est en cours de développement (phase concept). La connexion du système à la plateforme « Justitia.Swiss » est ajoutée comme exigence.
- Programme « Joining Forces JF » (Ministère public de la Confédération): le projet Justitia 4.0 et les représentants du programme JF se réunissent une fois par an. Cette année, les participants ont échangé leurs expériences sur les marchés publics OMC en cours et prévus, ainsi que sur les différentes approches dans la gestion des dossiers électroniques.

- Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT): plusieurs réunions ont eu lieu. L'OFIT gère quelques services pour lesquels il existe un grand intérêt de la part de Justitia 4.0. Il convient de mentionner en premier lieu le CH-Login, le service de signature et le service Validator. Les futurs modèles de collaboration possibles ont été discutés.
- Justiz 3.0 (Autriche): dans le cadre de l'initiative stratégique « Justiz 3.0 », les tribunaux et les ministères publics autrichiens poursuivent l'introduction de la gestion entièrement numérique des dossiers et des procédures. La collaboration de « Justitia 4.0 » avec « Justiz 3.0 » dans le cadre de l'étude de faisabilité « poste de travail autrichien » garantit un échange continu.

#### Autorités judiciaires

- Canton de Berne: le projet Justitia 4.0 a été invité à présenter l'état actuel du projet et les plans pour les prochaines étapes aux représentants de l'Office d'informatique et d'organisation du Canton de Berne (OIO) et à la direction de la justice. Les questions en suspens ont pu être clarifiées et les interfaces organisationnelles ont été définies. Une participation à l'étude de faisabilité « poste de travail autrichien » a été discutée et décidée par la suite.
- Canton de Genève: le Canton de Genève est très intéressé à mettre en place une solution e-Justice dans les meilleurs délais. Différentes possibilités de collaboration ont été explorées. Par la suite, des représentants du Canton de Genève ont été impliqués dans l'évaluation de la solution du Tribunal fédéral et Genève participe activement à l'étude de faisabilité en cours « poste de travail autrichien ».
- Canton des Grisons: un échange d'informations sur les projets de numérisation en cours a eu lieu avec des représentants des tribunaux cantonaux et des tribunaux administratifs. L'état d'avancement et la planification de Justitia 4.0 ont été présentés.
- Canton de Saint-Gall: dans le cadre de la « Journée du ministère public, St-Gall, 2021 », le projet Justitia 4.0 a été présenté avec d'autres projets en cours du programme « Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale » (HIJP).
- Tribunaux de Bâle-Ville: Bâle-Ville a mis en place un portail e-dossier qui fournit un accès numérique, en particulier pour les avocats de Bâle-Ville. Les protocoles d'accès aux documents sont écrits sur une blockchain afin de pouvoir prouver à tout moment, de manière infalsifiable, qui a accédé à quel document et à quel moment. Cette approche innovante a fait l'objet d'une discussion commune.
- Tribunal administratif fédéral (TAF): dans le cadre d'un projet interne, le TAF cherche des possibilités afin de remplacer les applications spécialisées existantes et de mieux soutenir le travail numérique au sein du tribunal. Après différents échanges, le TAF a accepté de participer à l'étude de faisabilité en cours « poste de travail autrichien ».
- Département fédéral de justice et police (DFJP): le DFJP a une longue expérience dans le traitement des données personnelles sensibles. Les réflexions sur la protection des informations et des données élaborées dans le cadre du projet Justitia 4.0 ont été présentées et discutées en détail avec des spécialistes du DFJP.
- Enfin, le projet Justitia 4.0 été présenté et a fait l'objet de discussions dans de nombreuses autres autorités et organisations judiciaires, notamment à Lucerne, à Bâle-Campagne, à Zoug, à Neuchâtel et dans le Jura, ainsi qu'à la Fédération suisse des avocats (FSA), à la Conférence des procureurs (CPS) et à l'Association suisse des magistrats (ASM).

### Fournisseurs

En amont de l'appel d'offres OMC de la plateforme, une journée industrielle virtuelle a été organisée le 17 février 2021. Plus de 100 participants y ont pris part. L'événement s'adressait à l'industrie du logiciel. Pendant deux bonnes heures, l'équipe de projet a fourni des informations sur le projet Justitia 4.0 et les appels d'offres à venir.

Rapport annuel 2021

## Étapes suivantes

Les échanges avec des projets et des organisations en situation similaire dans le contexte fédéral ainsi qu'avec des cantons et des tribunaux sont essentiels. Différentes réunions ont déjà eu lieu à plusieurs reprises. En 2022, l'équipe du projet Justitia 4.0 réfléchira à la manière d'institutionnaliser durablement un tel échange, notamment entre expertes et experts impliqués dans le projet. L'un des thèmes principaux sera la « cybersécurité ». Les premiers contacts pertinents ont été établis au cours des derniers mois de 2021, par exemple avec le « National Cyber Security Centre – NCSC ».

Cybersécurité : une thématique centrale

Abréviations ADJ Application dossier judiciaire (électronique)

CPS Conférence des procureurs de Suisse

elP-AT Portail d'intégration électronique Autriche

fedpol Office fédéral de la police

LPCJ Avant-projet de loi sur la plateforme de communication dans le domaine judiciaire

OFDF Office fédérale de la douane et de la sécurité des frontières

QRM Quality Risk Management – Gestion de la qualité et des risques

SIPD Concept de sécurité de l'information et de protection des données

TIC Technologies de l'information et de la communication

TNI Transformation numérique et gouvernance informatique

OCM Organisation mondiale du commerce

Mentions légales

Projet Justitia 4.0 Nordring 8, 3013 Berne

www.justitia40.ch info@justitia.swiss



Textes/rédaction : Justitia 4.0 Design : DACHCOM.CH AG, Rheineck